



POINT SUR L'ACTION EN JUSTICE INTENTÉE PAR TORO DIAMONDS CONTRE NAMAKWA DIAMONDS

Batla Minerals SA (EURONEXT : MLBAT)

Toro Diamonds Lesotho (Pty) Limited, filiale à part entière de Batla Minerals SA, ayant engagé un procès contre Namakwa Diamonds Limited devant la Haute Cour du Lesotho jeudi 23 juin 2011, les parties ont comparu devant le juge Lyons le 8 août 2011.

Les parties ont convenu que l'ordonnance accordée le 23 juin 2011, aux termes de laquelle la part de l'actionnariat et le compte de crédit de Namakwa Diamonds Limited relatifs à Storm Mountain étaient saisis, pouvait être levée.

Namakwa Diamonds Limited et Storm Mountain (Pty) Limited ont pris les engagements suivants :

- Dans l'attente qu'une décision finale soit rendue en ce qui concerne la requête principale (par laquelle Toro demande la propriété conjointe des 62,5 % de la totalité du capital social émis de Storm Mountain Diamonds (Pty) Ltd, actuellement détenus par Namakwa Diamonds Limited), les parties s'engagent à ne pas aliéner, grever d'une quelconque charge, hypothéquer, céder ou effectuer toute autre transaction concernant les actions actuellement inscrites au nom de Namakwa Diamonds Ltd (soit 62,5 % du capital social émis de Storm Mountain Diamonds (Pty) Ltd), de quelque manière que ce soit. Les parties s'engagent également à ce que les certificats originaux desdites actions soient remis à M. Molyneaux, du cabinet Webber Newdigate, qui en demeurera gardien à titre personnel et les conservera en lieu sûr ;
- Dans l'attente qu'une décision finale soit rendue en ce qui concerne la requête principale, Namakwa Diamonds Ltd et Storm Mountain Ltd s'engagent à n'effectuer aucune transaction sur le compte de crédit, à l'exception de ce qui concerne le cadre normal des activités.

Lorsque la confirmation des engagements ci-dessus aura été reçue à la fois de Namakwa Diamonds Ltd et de Storm Mountain (Pty) Ltd, Toro donnera instruction à l'officier administratif de droit de lever la saisie des actions et du compte de crédit.

La requête principale fera l'objet de témoignages oraux et les audiences auront lieu du 14 au 18 novembre 2011 devant la Haute Cour du Lesotho, siégeant à Maseru.

Parties ayant introduit l'instance contre Namakwa Diamonds

Toro Diamonds Lesotho (Pty) Ltd demande réparation de Namakwa Diamonds Limited. Si d'autres parties intéressées, dont le Gouvernement du Lesotho, sont citées dans le cadre de la procédure, aucune réparation ne leur est demandée.

Pour lire la version originale de ce communiqué, rendez-vous sur notre site : www.batlaminerals.com – Investisseurs – Communiqués de presse : Toro Diamonds, filiale de Batla Minerals, Intente Une Action en Justice Contre Namakwa Diamonds, 22 juillet 2011.

À propos de Batla Minerals SA

Batla Minerals est une entreprise française d'investissement en ressources inscrite au Marché Libre de NYSE Euronext (**MLBAT**). La société dispose d'opérations diamantifères en cours au Lesotho. Elle recherche de nouveaux projets dans toute l'Afrique australe, notamment dans le cadre de gisements minéraux (minéraux énergétiques, métaux précieux et communs).

Renseignements

Johannes van der Walt (+27) 21 880 1615 (Afrique du Sud)

Michael Reynolds (+27) 21 880 1615 (Afrique du Sud)

Arnaud Vercruysse (+33) 67 738 6672 (France)

Courriel: info@batla.net www.batlaminerals.com